CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Du cabinet vétérinaire du Dr Vétérinaire ALEXANDROV Alexandar

nommée « CABINET VETERINAIRE D'ALBION »

situé au 275 RTE DES CARTOUSES

84390 SAULT

Ces conditions générales peuvent être consultées dans notre salle d'attente ou elles peuvent vous être fournies sous forme papier à la clinique.

Toute intervention au sein de notre établissement de soins vétérinaires est soumise aux présentes conditions générales de travail.

1/ Nom de l'établissement médical : « CABINET VETERINAIRE D'ALBION »

Notre établissement est classé « cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté
Du 15 mars 2015 relatif aux installations de soins vétérinaires et à leur cahier des charges publié sur le site internet de
L'Ordre National des Vétérinaires (www.veterinaire.fr).

Adresse : 275 RTE DES CARTOUSES

N° de téléphone : 04 90 70 60 13
Adresse email : docteur.aleksandrov@gmail.com

2/ Forme juridique :

Entrepreneur individuel a été créée le 15 mars 2024, son siège social

Est à 84392 SAULT dirigée par : Monsieur ALEKSANDROV Aleksandar en tant que Président.

L'Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique (INSEE) classe cette entreprise comme activité vétérinaire.

SIRET 84100124100014 code APE 7500Z, numéro de TVA intracommunautaire FR61987387719

Société inscrite à l'Ordre National des Vétérinaires sous le numéro CABINET VETERINAIRE D'ALBION

3/ Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

Le cabinet est ouvert au public à partir de :
Lundi : Du 8H30 À 12H00 Et de 14H00 À 18H00
Mardi : Du 8H30 À 12H00 Et de 14H00 À 18H00
Mercredi : Du 8H30 À 12H00 Et de 14H00 À 18H00
Jeudi : Du 8H30 À 12H00 Et de 14H00 À 18H00
Vendredi : Du 8H30 À 12H00 Et de 14H00 À 18H00
Samedi : Fermé
Dimanche : Fermé
Fermé les jours fériés.
Les consultations ont lieu sur rendez-vous.
Nous pouvons effectuer des visites à domicile, sur rendez-vous et en fonction de la charge de travail de l'agenda du vétérinaire.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.
Un rendez-vous est pris sur place ou par téléphone.
Les consultations sans rendez-vous sont possibles aux heures d'ouverture uniquement en cas d'urgence et en fonction de la disponibilité du vétérinaire.
CABINET VETERINAIRE D'ALBION_ est considéré comme ouvert pendant les heures de bureau.
En dehors de ces horaires, CABINET VETERINAIRE D'ALBION est considéré comme fermé, même si du personnel est présent dans l'établissement.

Sauf dans les cas prévus par le code de déontologie,
CABINET VETERINAIRE D'ALBION se réserve le droit de refuser tout client qui :

- Fait preuve d'impolitesse, d'insultes, d'insultes, de menaces, de cris, de calomnies par écrit ou verbalement
- Présente un comportement violent, inapproprié ou inapproprié
- Est en retard de paiement
- Il ne vient pas dans les 2 heures sans prendre soin d'annuler son rendez-vous
- Formule une demande qui heurte la conscience du vétérinaire
- Ne maintient pas votre animal dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité physique des personnes qui s'en occupent ou refuse les moyens de contention proposés et/ou les consignes données. »
- Selon le Code d'éthique, l'acceptation d'un animal en danger ne se refuse pas.

4/ Personnel travaillant dans CABINET VETERINAIRE D'ALBION :

- Personnel vétérinaire : Dr ALEKSANDROV Aleksandar, Vétérinaire, n° 37347
- Personnel non vétérinaire : MICHEVA Valya, Secrétaire

5/ Prestations effectuées DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION

- Consultation médicale générale
- Pharmacie vétérinaire et livraison de produits d'hygiène et alimentaires
- Identification par tatouage (chien, chat), puce électronique pour animaux de compagnie, NAC et chevaux
- Consultations de vaccination et de prévention
- Nettoyage du tartre et certains soins dentaires
- Anesthésie (protocoles d'anesthésie gazeuse ou fixe), réanimation, assistance respiratoire
- Opérations de confort (stérilisation), générales abdominales et thoraciques, orthopédiques, etc.
- Analyses de laboratoire (biochimie, formule sanguine, cytologie, cultures, etc.)
- Visites à domicile
- D'autres analyses sont possibles en coopération avec CERBA VET

6/ Surveillance des animaux hospitalisés :

Les animaux hospitalisés sont suivis par un employé DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION sous contrôle vétérinaire. En dehors des heures de travail, les animaux ne sont pas hospitalisés.

7/ Espèces traitées :
Liste des types habituellement et occasionnellement traités en centre de traitement :

- Chiens
- Chats
- Lapins de compagnie

8/ Risque thérapeutique, Risque anesthésique, Risque lié à la contention, Consentement éclairé du client :

Tout traitement médical, toute anesthésie, toute intervention chirurgicale comporte un risque thérapeutique potentiel, dont DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION informera le client.

Ces informations sont fournies verbalement et par écrit avec la signature du client comme preuve de connaissance et de consentement volontaire dans le cadre d'une pratique continue.
Un contrat de soins peut être signé pour certains types de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention, ce qui peut parfois entraîner des blessures à l'animal.
Dans ce cas, DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION informera le client de la nécessité d'utiliser des moyens de contention physique spécifiques. Ou chimiquement. Pour des raisons de sécurité.
Un contrôle des animaux n'aura lieu que si le client accepte la restriction.
Le Client déclare avoir lu et accepté les risques thérapeutiques et, le cas échéant, les conditions particulières d'examen limité énoncées ci-dessus.

9/ Contrat de soins, conditions particulières :

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins . Ce dernier apportera
au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10/ Décès de l'animal :

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.
Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société nomdelasociété la crémation collective ou individuelle du corps.
En cas de crémation individuelle, ses cendres seront mises à votre disposition à la clinique par la société EUROPE ANIMAL CENTRE DE CRÉMATION ANIMALIER.
Elles peuvent aussi vous être expédiées à domicile ou chez un autre vétérinaire en cas de nécessité, sans supplément.
Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le client.
Les frais de prise en charge du corps et de crémation sont à la charge du client.

11/ Admission des animaux :

Les chats doivent être dans un panier de transport fermé et adapté à leur morphologie et physiologie.
Les chiens doivent être tenus en laisse courte et si nécessaire muselés.

12/ Modalités d'admission des animaux viser par la législation sur les chiens dangereux

Les chiens de premières et deuxièmes catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

13/ Admission des animaux errants :

DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION ne s'occupe pas des animaux errants.

- Les animaux errants sont de par la loi sous la responsabilité de la commune où ils se trouvent.
- Nous pouvons vérifier l'identification des chiens et des chats que vous avez pu trouver et, si possible, vous orienter vers leur propriétaire légitime.
- Outre ces possibilités, nous vous invitons à contacter les services municipaux.
- Pour tout animal trouvé dans une autre commune, les gens sont invités à contacter la mairie de la commune concernée.
- Les animaux sauvages sont sous la garde du centre de protection de la faune.
- Si vous trouvez un animal blessé, vous devez contacter les pompiers, qui sont les seuls autorisés à le transférer chez un vétérinaire.

14/ Ventes de médicaments et de produits de parapharmacie

DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION est autorisée, à la suite d'une consultation, à vendre des médicaments sur prescription à ses seuls clients (dont l'animal est inscrit sur le fichier clientèle). Cette vente ne peut être effectuée que si un vétérinaire est présent dans les locaux de la clinique.

Par dérogation, DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION est autorisé à vendre des produits dérogatoires, de parapharmacie vétérinaire et des aliments et accessoires. Cette vente s'adresse à tous et ne nécessite pas la présence d'un vétérinaire dans les locaux de la clinique.
Les produits vendus et les médicaments sur prescription ne peuvent être ni repris ni échangés.

15/ Conditions tarifaires, chiffrages et devis

Les tarifs des principales interventions sont disponibles en salle d'attente et sur le site Internet.
En plus des actes codifiés, le vétérinaire peut vous fournir un tarif pour chaque acte. Cependant, la médecine et la chirurgie vétérinaires sont par définition exposées à des aléas et des événements imprévus peuvent survenir. D'une manière générale, pour tout frais supplémentaire, le vétérinaire s'engage à contacter le propriétaire ou le gardien du patient avant d'engager des frais supplémentaires. S'il ne parvient pas à contacter le propriétaire ou le gardien du patient dans un délai compatible avec la situation, le vétérinaire décidera lui-même de ce qui convient le mieux au patient et sur la base des discussions précédant le traitement du patient.

Le montant total du paiement correspond au montant des prestations médico-chirurgicales et des médicaments et autres produits livrés. Cela donnera lieu à l'établissement d'une facture détaillée conformément à la législation.
Le caractère aléatoire de certaines interventions médicales ou chirurgicales rend difficile leur référencement, voire leur tarification précise. Dans ce cas, le client recevra une offre incluant les niveaux de financement. Tout dépassement de seuil devra donner lieu à une nouvelle acceptation par le client.

16/ Modalités de règlement :

- Les frais sont payables en espèces ou par chèque ou CB à la fin de la consultation ou lors de la restitution de l'animal au client.
- Exceptionnellement, un différé de paiement peut être accepté dans des conditions convenues entre le vétérinaire et le client.
- Une caution peut être demandée notamment lorsque l'animal est hospitalisé plusieurs jours ou lors de soins de longue durée.
- Les médicaments non utilisés ne peuvent être repris.

17/ Déontologie

En cas de litige lié à la déontologie, vous pouvez contacter le Conseil Régional PACA-CORSE de l'Ordre Vétérinaire :
Immeuble Le Baou
262 avenue Sainte Marguerite
06200 Nice

04 93 80 70 46
cro.paca-corse@ordre.veterinaire.fr

18/ Litiges, médiation de la consommation :

En cas de litige d'ordre déontologique, le client peut saisir le Conseil Régional de l'Ordre.

Conditions générales de fonctionnement du DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION, document mis à jour en avril 2024.

Vétérinaires : Secrétariat de l'Ordre Régional des Vétérinaires, Bâtiment Le Baou, 262 avenue Sainte Marguerite,

06200 Nice, tél : 04 93 80 70 46.

La médiation de la consommation est un processus de résolution amiable des litiges qui permet

Deux ou plusieurs parties doivent trouver une solution au conflit qui les oppose avec l'aide d'un médiateur.

Le Médiateur des Litiges de Consommation de la Profession Vétérinaire a pour objectif de régler à l'amiable les litiges entre un propriétaire d'animal, un client vétérinaire, un profane et tout vétérinaire membre de l'Ordre des Vétérinaires Praticiens et inscrit au Registre.

Vous pouvez contacter le médiateur de la consommation de la profession vétérinaire :

Par email à l'adresse suivante : médiateur-conso@veterinaire.fr.

Par courrier : Intermédiaire consommateur de la profession vétérinaire - Conseil

Ordre National des Vétérinaires – 34 rue Breguet – 75011 Paris.

19/ Responsabilité Civile Professionnelle :

DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION a souscrit une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la Banque Crédit Agricole, contrat 1821250P908, numéro client 81300000030831318, représenté par CRCAM ALPES PROVENCE, Société de Courtage d'Assurance 07 019 231, CP 41, 25CHEMIN DES 3 CYPRES, 13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

19/ Politique de confidentialité

DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires vétérinaires, avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de

DE CABINET VETERINAIRE D'ALBION ont accès à ce fichier : vétérinaires et salariés non vétérinaires.

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en en effectuant la demande auprès du responsable du fichier, le DV. Veto.

*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Et

*Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Conditions générales de fonctionnement validées le 28/03/2024

SIGNATURE .....

(Docteur Aleksandrov A.)